



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 12 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER DE SCHONGOR), Luc JAMMET (P. M. CHRETIEN), Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (Mme LHONNEUR), Christophe GSELL (M. BESOMBES), Annick CHAPELIER (P. M. MAUGER) ;

Secrétaire de séance : M. PELLERIN.

Finances :

FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme Poleyn – VU en C° élargie finances/vie locale/urbanisme du 6/06/2023

Le Conseil Municipal est invité à octroyer les subventions suivantes imputables au compte 6574 :

A. Demande de subvention forum pour ART THERAPIE : 5€

DEL20230612_22A	Présents : 22	Pouvoirs : 7	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

La nouvelle association Art Thérapie sollicite une subvention lui permettant de participer au forum des associations qui se tiendra le 9 septembre prochain.

Lu et entendu l'exposé, et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'octroyer une subvention de 5€ à l'association Art Thérapie.

B. Demande de subvention exceptionnelle pour le CLUB ALPINE BASSE-NORMANDIE : 5€

DEL20230612_22B	Présents : 21	Pouvoirs : 6	Abstentions : 2	Suffrages exprimés :25	Pour : 25	Contre :
-----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------------	-----------	----------

L'association sollicite une subvention lui permettant de participer au forum des associations qui se tiendra le 9 septembre prochain.

Lu et entendu l'exposé, et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des présents¹ avec 2 abstentions² d'octroyer une subvention de 5€ à l'association Club Alpine Basse-Normandie.

C. Demande de subvention exceptionnelle pour KIAMVU LE PONT : 500€

DEL20230612_22C	Présents : 21	Pouvoirs : 6	Abstentions : 1	Suffrages exprimés :26	Pour : 26	Contre :
-----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------------	-----------	----------

L'association Kiamvu Le Pont sollicite une subvention afin de participer aux frais de venue et d'accueil des enfants de l'école Mbongi'éto de Kimbanseke au Congo à Ouistreham Riva-Bella.

Lu et entendu l'exposé, et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des présents³ avec 1 abstention⁴ d'octroyer une subvention de 500€ à l'association Kiamvu le Pont.



¹ Mme Müller de Schongor est absente pendant le vote (+ a pouvoir).

² Mme Börner et M. Nourry s'abstiennent.

³ Mme Müller de Schongor est absente pendant le vote (+ a pouvoir).

⁴ Mme Börner s'abstient.



D. Demande de subvention forum pour LES OURSONS DE L'ESPOIR : 5€

DEL20230612_22D	Présents : 20	Pouvoirs : 5	Abstentions :	Suffrages exprimés :25	Pour : 25	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

L'association Les Oursons de l'espoir sollicite une subvention lui permettant de participer au forum des associations qui se tiendra le 9 septembre prochain.

Lu et entendu l'exposé, et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des votants⁵ d'octroyer une subvention de 5€ à l'association Les Oursons de l'Espoir.

E. Demande de subvention de fonctionnement pour le PHOTO CLUB : 400€

DEL20230612_22E	Présents : 22	Pouvoirs : 7	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

L'association sollicite une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023.

Lu et entendu l'exposé, et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'octroyer une subvention de 400€ à l'association Photo Club de Ouistreham.

F. Foulées du Muguet - Octroi d'une subvention exceptionnelle à RIVA COURIR : 1000€

DEL20230612_22F	Présents : 22	Pouvoirs : 7	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Depuis la mise en place des inscriptions payantes pour les coureurs participants aux Foulées du Muguet, la Ville a souhaité reverser une part des recettes de la course, sous forme de subvention exceptionnelle, à une association ouistrehamaise impliquée dans la manifestation.

Lu et entendu l'exposé, et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'octroyer une subvention de 1000€ à l'association Riva Courir.

G. Octroi d'une subvention exceptionnelle pour flocage à RIVA COURIR : 1000€ (régularisation de l'annexe à la délibération du 3 avril 2023)

DEL20230612_22G	Présents : 22	Pouvoirs : 7	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

L'association Riva Courir souhaite se doter de nouveaux T-shirts floqués avec les logos du club et de la ville de Ouistreham Riva-Bella. Elle sollicite une aide exceptionnelle de la commune sur la base du devis obtenu auprès de l'entreprise Decathlon qui s'élève à plus de 3000€. La subvention pour flocage correspondant à 50% du devis plafonné à 1000€, c'est ce montant qui sera pris sur la ligne budgétaire fléchée pour les subventions exceptionnelles.

Lu et entendu l'exposé, et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1000€ à l'association Riva Courir.

H. Demande de subvention exceptionnelle pour flocage pour le TAROT CLUB : 396€

DEL20230612_22H	Présents : 22	Pouvoirs : 7	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

L'association Tarot Club de Ouistreham souhaite renouveler les polos usagés du club. Elle sollicite une aide exceptionnelle de la commune correspondant à 50% du montant du devis de 792,00 € obtenu auprès de l'entreprise Genicado.

Lu et entendu l'exposé, et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'octroyer une subvention de 396€ à l'association Tarot Club.



Le compte 6574 n'étant pas suffisamment pourvu au BP2023, la présente délibération est soumise à l'adoption d'une décision modificative pour ajouter des crédits supplémentaires, vue plus loin.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le 16 JUIN 2023
Certifiée exécutoire le

⁵ Mme Poleyn et Mme Lhonneur ne participent pas au vote (+ ont des pouvoirs).